



université PARIS-SACLAY

## RÉCIT D'UNE ÉTUDIANTE : VISITE DU TRIBUNAL DE NUREMBERG

Récit poignant d'Océane Bassil à l'occasion de la visite par des étudiants de l'UVSQ du Tribunal de Nuremberg.

Rédigé le 10 avril 2020

**Deuxième jour, 27 novembre 2019, par Océane Bassil**

Au petit matin, nous prenons la route direction la ville de Nuremberg à deux heures de Dachau. Cette ville de Bavière, aujourd'hui la deuxième plus importante après Munich et

qui constitue un des principaux centres industriels de l'Allemagne du Sud, fût autrefois toute autre. En effet, nous apprenons rapidement que cette ville qui prêta son nom aux tribunaux de Nuremberg fût promue « capitale idéologique » du Troisième Reich par Hitler et est tristement célèbre pour avoir été le lieu de promulgation des grandes lois antisémites de 1935 qui posèrent les bases du régime Nazi. À l'issue de la guerre, c'est donc Nuremberg qui a été choisie par les Alliés pour y juger, devant le tribunal militaire international dit « Tribunal de Nuremberg », les 24 hauts responsables et 8 organisations du régime nazi, mais également les médecins nazis qui nous intéressent particulièrement dans notre projet, pour des crimes de guerre, crime contre la paix et contre l'humanité.

C'est donc dans le palais de justice ayant échappé aux bombes qu'ont eu lieu les célèbres procès de Nuremberg et c'est ce même tribunal que nous visitons en ce deuxième jour de notre voyage.

Nous arrivons devant un bâtiment imposant, majestueux qui abrite non seulement l'immense salle où ont eu lieu les audiences des procès mais également un musée retraçant l'histoire afférente aux procès de Nuremberg.

Nous visitons le musée en compagnie de guides qui nous détaillent avec clarté l'histoire du lieu. Nous découvrons notamment la particularité de ce tribunal de guerre dont les statuts échappaient complètement à tout ce que la justice a pu faire auparavant, notamment en créant de nouveaux crimes et contournant le principe fondamental en droit pénal de légalité des délits et des peines et de non-rétroactivité de la loi pénale. Ce lieu extraordinaire a abrité des procès extraordinaires de par la gravité des crimes jugés mais également en ce qu'il s'agissait du premier procès international d'une telle ampleur.

Lors de la visite, nous comprenons bien que toutes ces spécificités, bien que fort intéressantes, n'ont pas fait des procès de Nuremberg des « procès exemplaires ». On ne cache pas les nombreuses imperfections qui ont entouré ces procès et notamment la critique la plus importante d'un « procès des vaincus par les vainqueurs ».

À la fin de la visite, nous apercevons à travers une petite vitre, la salle d'audience n°600 où se sont déroulés les procès de Nuremberg, une salle majestueuse avec de grands lustres. Cette salle est aujourd'hui toujours utilisée, notamment pour juger des crimes ou accueillir des colloques.

Nous ressortons de cette visite avec une idée bien plus précise de ce qu'étaient les procès de Nuremberg ainsi que du contexte historique et physique dans lequel ils se sont déroulés. L'heure est maintenant à la réflexion, au débat, et au retour à l'université, prêt à

réellement entamer le long et fastidieux travail de reconstitution des célèbres procès de Nuremberg.